

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

11 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévu le mercredi 4 décembre 2013, annulée et reportée au **MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013, à 13 h (1 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer, maire de Belleterre
M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 13 h à 13 h 30.

12-13-563A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 13 h 30.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet mentionne l'importance qu'une saine harmonie puisse régner au sein du conseil des maires. Un esprit de groupe doit être favorisé afin de permettre l'avancement de divers dossiers au sein de la MRCT.

Le préfet rappelle aux membres du comité administratif, l'importance de maintenir des rapports cordiaux et ainsi, encourager les échanges et les discussions dans le respect mutuel afin d'être en mesure de développer le Témiscamingue en tenant compte des particularités de chaque municipalité.

12-13-564A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

12-13-565A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

12-13-566A

Ingénieur forestier – Suivi.

Le comité administratif prend acte de la nouvelle proposition déposée par le candidat pressenti pour combler le poste d'ingénieur forestier suite à l'appel de candidatures réalisé en octobre 2013.

Les membres maintiennent la décision du conseil des maires tel que décrite dans la résolution n° 11-13-554, adoptée le 27 novembre 2013, qui autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour un contrat de services professionnels en génie forestier.

De plus, le comité administratif mentionne qu'il sera nécessaire de bien préciser les besoins, entre autres en lien avec :

- La connaissance du milieu et l'expérience de la firme;
- L'importance de nommer les personnes, à l'intérieur de la firme, qui travailleront sur les dossiers de la MRCT et que ces personnes demeurent les mêmes tout au long du contrat;
- La capacité à gérer la délégation des baux de gravier et sablière et à la gestion foncière;
- Assurer une bonne gestion du comité des ressources naturelles.

À ce sujet, en prévision de l'embauche prochaine de M. Yves Grafteaux, à titre d'agent de développement pour le remplacement de M^{me} Monia Jacques (congé maternité), le comité administratif se questionne à savoir s'il ne serait pas pertinent de lui confier le dossier de ce comité de gestion des ressources naturelles. Une vérification sera faite afin de confirmer cette option possible.

Enfin, le comité administratif prend acte de la volonté de la ministre des Ressources naturelles à lancer, probablement en janvier 2014, un appel d'offres pour la réalisation de quatre projets de forêt de proximité sur l'ensemble du territoire québécois. Pour le Témiscamingue, cette opportunité doit être saisie afin de mettre en place un projet-pilote sur la base des municipalités prêtes à s'investir dans cette démarche.

12-13-567A

Gestion des matières résiduelles – Garantie prolongée du camion neuf.

Considérant que le camion Labrie que la MRC vient d'acquérir inclus une garantie de base sur le moteur, de 2 ans ou 402 336 km;

Considérant la disponibilité de différents programmes de garantie prolongée, incluant également le système de traitement des gaz, la transmission et les différentiels;

Considérant le dépôt des propositions suivantes :

1) 5 ans ou 402 000 km	: 4 790 \$
Système de traitement des gaz (AFT)	: 1 185 \$
Transmission Allison 3000RDS	: 845 \$
<u>Différentiels Meritor RT-46-160</u>	<u>: 811 \$</u>
Total (avant taxes) :	7 631 \$
2) 5 ans ou 482 000 km	: 5 974 \$
Système de traitement des gaz (AFT)	: 1 442 \$
Transmission Allison 3000RDS	: 845 \$
<u>Différentiels Meritor RT-46-160</u>	<u>: 811 \$</u>
Total (avant taxes) :	9 072 \$
3) 5 ans ou 241 000 km	: 2 781 \$
Système de traitement des gaz (AFT)	: 721 \$
Transmission Allison 3000RDS	: 845 \$
<u>Différentiels Meritor RT-46-160</u>	<u>: 811 \$</u>
Total (avant taxes) :	5 158 \$

Considérant que le kilométrage annuel moyen des camions est de 90 000 km chaque. Donc, qu'après 2 ans, le camion a parcouru 180 000 km, après 3 ans, 270 000 km, après 4 ans, 360 000 km et après 5 ans, 450 000 km;

Considérant que la meilleure garantie pour les camions est l'option 2 qui couvre le kilométrage total parcouru en 5 ans;

Considérant la recommandation (option 2) du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 1^{er} novembre dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'opter pour la 2^e proposition de garantie prolongée, c'est-à-dire 5 ans ou 482 000 km au coût de 9 072 \$ (plus taxes);
- ❖ Que lors des prochains appels d'offres pour l'achat de camion, qu'une clause de garantie prolongée soit incluse au devis.

Gestion des matières résiduelles – Filet pour façade à l'Écocentre.

12-13-568A

Considérant que le propriétaire du terrain en face de l'Écocentre a fait part, à la MRC, de son insatisfaction à l'effet que plusieurs sacs de plastique se retrouvaient sur son terrain;

Considérant que malgré que la MRC donnait le contrat de nettoyage de son site, deux fois par année, à des jeunes, les papiers et les plastiques s'envolent régulièrement et ces nettoyages ne suffisent pas à éviter cette problématique;

Considérant que le propriétaire en question aimerait que cette situation se règle définitivement et suggère que la MRC mette des filets le long de son terrain pour régler le problème;

Considérant que les membres du CAGE sont d'accord avec cette proposition; la MRC doit donner l'exemple et s'assurer que son site est propre et qu'elle ne contamine pas celui des voisins;

Considérant que des prix ont été demandés à l'entreprise « Filets Nad's » de Victoriaville :

- **Choix A** : polyéthylène tressé avec nœuds, mailles de 1¾" x 1,8 mm
- **Choix B** : polyéthylène tordu avec nœuds, mailles de 7/8" x 1 mm

Considérant que pour une longueur d'environ 500', il en coûterait 3 850 \$ pour le choix A et 1 790 \$ pour le choix B (transport inclus, taxes en sus);

Considérant que pour les besoins, le filet B serait adéquat;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 1^{er} novembre dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'opter pour le choix B à 1 790 \$ et d'autoriser un budget global de 3 500 \$ pour couvrir les frais pour les poteaux et l'installation.

12-13-569A

Sondage sur la gestion des matières résiduelles – Prix de présence.

Considérant que lors des dernières rencontres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), des soumissions de deux firmes spécialisées de la région ont été présentées afin de réaliser un sondage sur la gestion des matières résiduelles;

Considérant que la 1^{re} firme propose un sondage téléphonique au coût de 12 990 \$ pour 500 répondants;

Considérant que la 2^e firme a soumis trois options :

- **Option 1 A** : Enquête téléphonique pour 400 répondants : 15 635 \$;
- **Option 1 B** : Enquête téléphonique pour 200 répondants : 12 835 \$;
- **Option 2** : Enquête version papier : 16 788 \$.

Considérant que tous les membres considèrent que les prix soumis sont très dispendieux, d'autant plus que ce montant exclut la campagne de promotion en tant que telle;

Considérant que le CAGE recommande de réaliser un sondage maison qui pourrait être publié à divers endroits (site Internet, journaux, etc.). Le sondage pourrait aussi être envoyé dans les municipalités pour qu'elles incitent leurs conseillers municipaux à le remplir;

Considérant qu'il est suggéré d'offrir des prix de participation comme incitatif, soit de payer l'équivalent des taxes de vidanges résidentielles qu'un citoyen peut déboursier annuellement (premier prix) et de payer la moitié des taxes de vidange (comme 2^e et 3^e prix de participation);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De préparer un sondage maison qui sera publié sur le site Internet de la MRC, dans les journaux communautaires, Le Reflet et le Contact;
- ❖ De donner trois prix de participation, soit le remboursement de l'équivalent des taxes de vidanges résidentielles et deux autres prix équivalents à la moitié des taxes de vidanges.

Ce mandat, bien que réalisé à l'interne, nécessite l'implication des employés qui auront à élaborer le sondage, collecter et analyser les données. Le budget estimé à l'implication du personnel et aux frais de publication s'élève à environ 3 500 \$.

12-13-570A

Demande au Fonds de défense de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Information collectée par le MRN sur les quantités extraites soumises à la taxe municipale sur le sable et gravier.

Depuis 2009, il existe une taxe municipale de 50 ¢ la tonne sur le sable et le gravier transportés sur les chemins municipaux. Cette taxe est indexée et s'appuie sur un système d'autocotisation. L'exploitant est tenu de déclarer la quantité de sable et gravier transportés hors du site et de remettre la taxe à la municipalité. La taxe s'applique également à trois sites situés dans TNO Laniel et qui sont accessibles par un chemin municipal. En 2011, Construction Norascon inc. exploitait un de ses sites, situé sur le chemin Baie Dorval. L'exploitant a versé 26 600,71 \$ (52 684 tonnes) à la MRC pour cette exploitation. La MRC a voulu contrevérifier les quantités extraites avec les déclarations de redevances payées au MRN. Le MRN a refusé de donner cette information à la MRC, invoquant la *Loi sur l'accès à l'information*. Le même problème se pose pour 2012 et 2013, le site ayant été utilisé aussi intensivement, sinon plus.

Pour 2014 et les années suivantes, le problème ne se posera pas puisque la MRC collectera l'information à la place du MRN, pour tous les sites situés en terres publiques (délégation de la gestion du sable/gravier). Malgré la délégation, le MRN continuera à collecter l'information sur 10 sites sujets à la taxe municipale et situés en terres privées (Guérin, Rémigny, Angliers, Moffet et Saint-Eugène-de-Guigues).

Attendu que la MRC de Témiscamingue a présenté une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Cette demande vise à obtenir une copie des rapports d'extraction de sable/gravier pour l'année 2011, pour le bail non exclusif 32996 (titulaire : Construction Norascon inc.);

Attendu que ce site est situé dans TNO Laniel et soumis à la taxe municipale de 50 ¢ la tonne (sable/gravier transportés sur les chemins municipaux), en vertu du règlement n° 137-12-2008 (taxe municipale sur le sable/gravier en TNO);

Attendu que cette taxe municipale est obligatoire depuis 2009, à cause d'une loi adoptée par le gouvernement du Québec et forçant toutes les municipalités dotées de tels sites à l'imposer;

Attendu que les municipalités sont démunies pour la perception de cette nouvelle taxe, car elles n'ont accès à aucune information sur le tonnage. Le MRN compile les données sur le tonnage extrait des sites sous sa compétence. Cependant, il prétend que ces informations sont confidentielles et refuse de les dévoiler. Pourtant, dans le contexte de l'application de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le MRN fournit aux MRC les informations nominatives nécessaires à la confection des rôles d'évaluation;

Attendu que cette information est essentielle aux municipalités pour une application équitable de cette taxe et pour contrevérifier les déclarations des exploitants;

Attendu que, malgré la délégation de la gestion du sable/gravier en Abitibi-Témiscamingue, il restera au moins 10 sites (dans diverses municipalités du Témiscamingue) non délégués, soumis à la taxe et pour lesquels le MRN refusera de donner l'information sur les quantités prélevées;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander au Fonds de défense de la FQM de financer les frais juridiques de représentation de la MRC de Témiscamingue auprès de la Commission d'accès à l'information.

12-13-571A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues à son règlement de zonage (règlement n° 271, adopté le 12 novembre 2013 (second projet)). (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues désire amender son règlement de zonage n° 215 présentement en vigueur pour modifier les marges de recul dans les zones de villégiature;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 271, adopté le 12 novembre 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 271 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

12-13-572A

Appui à la MRC du Pontiac – Traduction du Guide d'accueil et de références des nouveaux élus municipaux.

Considérant la résolution n° ADM-2013-11-12 adoptée par la MRC du Pontiac, demandant au gouvernement du Québec de produire le Guide d'accueil et de références des nouveaux élus municipaux en version anglaise;

Considérant que 14,4 % de la population au Témiscamingue est composée d'anglophones;

Considérant l'implication de citoyens anglophones à titre d'élus municipaux;

Considérant l'importance bien outiller l'ensemble des élus municipaux dans l'exécution de leur mandat;

Considérant que le MAMROT a produit un Guide d'accueil et de références des nouveaux élus municipaux;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la démarche de la MRC du Pontiac, requérant la traduction du Guide d'accueil et de références aux nouveaux élus;
- ❖ De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'assumer les frais de traduction pour rendre disponible ledit guide en version anglaise.

12-13-573A

Renouvellement de la contribution des territoires non organisés à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2014.

Considérant le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 3 529 \$ pour l'année 2014. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 1 943 \$ pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 1 586 \$).

La MRCT, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2014. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

12-13-574A

Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2014.

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2014.

12-13-575A

Travaux du Comité municipal de Laniel (TNO) dans le cadre du programme du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2013.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour les travaux de réfection des accotements, pose de ponceau et coupe de branches sur le chemin de la Baie Dorval à Laniel conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 11 929,29 \$

Montant de la subvention : 11 500,00 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Baie Dorval dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

Transport collectif « Le Baladeur » – Budget 2014 et demande au ministère des Transports une contribution financière de 100 000 \$.

12-13-576A

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec une contribution au montant de 100 000 \$ pour le financement des activités du transport collectif du Témiscamingue – « Le Baladeur » pour l'année 2014, répartis comme suit :

Le Baladeur Prévisions budgétaires 1^{er} janvier au 31 décembre 2014			
Revenus		Dépenses	
Contribution MTQ	100 000 \$	Salaires et services de bureau	41 000 \$
Contribution du milieu (MRCT et partenaires)	38 250 \$	Frais de représentation	800 \$
Parts des usagers	16 000 \$	Fournitures de bureau et frais postaux	2 000 \$
Revenu d'intérêt	500 \$	Téléphone et Internet	1 400 \$
		Honoraires professionnels	2 000 \$
		Promotions	1 500 \$
		Loyer	3 200 \$
		Assurances	550 \$
		Adhésion et permis	150 \$
		Frais bancaires	50 \$
		Contrat de transport	102 100 \$
Total (revenus)	154 750 \$	Total (dépenses)	154 750 \$

Le ministère des Transports doit annoncer sous peu la nouvelle politique sur le transport collectif. Le mode de fonctionnement retenu par la MRC de Témiscamingue devra respecter les modalités du programme, tout en s'assurant à répondre aux besoins du milieu en matière de transport collectif.

12-13-577A

Entente de gestion – Programme d'aide financière aux MRC – ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le MAMROT s'engage à attribuer à la MRCT une aide financière maximale de 455 775 \$, comme suit :

- Année 2010-2011 : 110 775 \$
- Année 2011-2012 : 115 000 \$
- Année 2012-2013 : 115 000 \$
- Année 2013-2014 : 115 000 \$

La MRCT doit produire annuellement au MAMROT un rapport d'activités.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'activités du « Programme d'aide financière aux MRC » pour l'année 2013 au montant de 115 000 \$ et d'autoriser le dépôt dudit rapport à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément à l'entente en vigueur;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ledit rapport, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

12-13-578A

Pacte rural – Autorisation pour paiement de contribution.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les versements suivants :

↳ **Foresterie Lac B. inc.**

Projet : *Des Saveurs à découvrir*

Montant autorisé : 21 500 \$ (coût total : 40 072,41 \$)

Montant à payer : **21 500 \$**

↳ **Municipalité de Moffet**

Projet : *Ressourcerie*

Montant autorisé : 20 000 \$ (Factures présentées) : 14 523,57 \$

Montant à payer (75 % des factures présentées) : **10 892,68 \$**

↳ **Association de la Route gourmande du Témiscamingue**

Projet : *Développement des produits agroalimentaires du Témiscamingue*

Montant autorisé : 8 000,00 \$

Montant déboursé : 2 500,00 \$

Montant à payer : **3 908,40 \$**

12-13-579A

Pacte rural – Planification stratégique du Témiscamingue – Contribution annuelle 2013.

➤ Année 2011 : 10 000 \$

➤ Année 2012 : 10 000 \$

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 10 000 \$ pour l'année 2013-2014 à la Société de développement du Témiscamingue (SDT) dans le cadre de la planification stratégique du Témiscamingue.

12-13-580A

Pacte rural – Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue.

Suite au dépôt et à l'analyse du rapport d'activités de la SDT pour le Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue, la répartition des montants s'établit comme suit :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Montant autorisé	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Montant engagé dans des projets	28 064 \$	39 013,20 \$	79 724 \$
Montant versé	25 000 \$	0 \$	0 \$
Solde dû	3 064 \$	39 013,20 \$	78 724 \$
Total à verser : 120 801,20 \$			

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 120 801,20 \$ à la Société de développement du Témiscamingue représentant les montants engagés dans divers projets en date du 1^{er} novembre 2013 auprès du FADET.

12-13-581A

Demande d'aide financière – Demi-marathon Les petits pieds des Bouts de Chou – 1^{er} juin 2014.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'organisme Pour tous les Bouts de Chou mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

12-13-582A

Demande d'aide financière – Club des ingénieurs – École de Fabre.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'École de Fabre, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève de la CSLT.

12-13-583A

Demande d'aide financière – Paniers de Noël – Édition 2013.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'organisme des Paniers de Noël, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

12-13-584A

Demande d'aide financière – Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

12-13-585A

Comité multiresource de la MRC de Témiscamingue (80^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Aménagement de sentiers et amélioration d'un chemin de villégiature

Demandeur : Municipalité de Latulipe-et-Gaboury

Montant demandé : 26 798,65 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (Vente de lots épars)	49 084,10 \$
Retraits (projets) 5 000 \$ + 26 798,65 \$	31 798,65 \$
Solde	17 285,45 \$

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

12-13-586A

Arrérages de taxes 2013 en territoire non organisé.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'entreprendre des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement à l'immeuble suivant, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :

LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE										
NOM	MATRICULE	2011	2012	2013	INTÉRÊTS 11-12-2013	TOTAL	DATE DU BAIL	BAIL PAYÉ	RADIATION	REMARQUES
Charbonneau Éric	9780 12 2550	59,48 \$	61,64 \$	76,86 \$	57,44 \$	255,42 \$	2014-01-01	oui	Va payer d'ici 1 semaine	
Cormier Christine	7181 89 6901	76,98 \$	456,60 \$	417,25 \$	179,30 \$	1 130,13 \$	2014-07-01	oui		
Hallé Laurent	0701 53 2010	71,60 \$	74,20 \$	39,93 \$	62,53 \$	248,26 \$	2013-12-01	oui		
Rabouin Luc	9884 87 7971	0,18 \$	74,20 \$	39,93 \$	27,28 \$	141,59 \$	2014-06-01	oui		
Ross Dale	1764 31 1010	14,32 \$	14,84 \$	15,97 \$	13,51 \$	58,64 \$	2014-07-01	oui		
Tauro Joseph	7190 71 5707	361,76 \$	380,12 \$	296,47 \$	274,82 \$	1 313,17 \$	PROPRIO	N/A		
Tébiscon Andrew	0111 34 2575	3 004,14 \$	531,94 \$	482,14 \$	3 030,91 \$	7 049,13 \$	2014-06-01	oui		autochtone
		3 588,46 \$	1 593,54 \$	1 368,55 \$	3 645,79 \$	10 196,34 \$				

La directrice générale – secrétaire-trésorière est par la présente autorisée à représenter la MRCT lors de la vente aux enchères du 13 mars 2014.

Drainage agricole.

12-13-587A

Lors de la séance du 6 novembre dernier, le comité administratif se questionnait sur la possibilité d'obliger les propriétaires effectuant des travaux de drainage agricole sur leurs terres à prendre un permis auprès de leur municipalité.

Trois options ont été identifiées pour obtenir l'information qui permettrait au service d'évaluation de mettre à jour les dossiers techniques des propriétaires ayant réalisé des travaux de drainage sur leurs terres.

Option 1 – Obtention des informations auprès du MAPAQ

Transmission d'une lettre au directeur régional du MAPAQ demandant la liste des subventions du programme de soutien au drainage (propriétés visées, type de drainage, superficie drainée), et ce, pour toute la durée du programme (au moins trois ans). Selon la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC a besoin de ces informations pour la tenue à jour du rôle d'évaluation.

En vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le MAPAQ n'a pas besoin de la permission du propriétaire pour nous fournir ces renseignements.

Option 2 – Transmission d'un formulaire à compléter par le propriétaire

Transmettre un formulaire aux agriculteurs subventionnés pour leur demander les renseignements nécessaires à la tenue à jour du rôle, démarche retenue au cours des dernières années. Le taux de réponse est très faible, mais l'imposition d'amendes tel que prévue à l'article 18 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pourra être retenue.

Pour pouvoir percevoir les amendes à l'article 18, la MRC devra alors adopter un règlement pour faire de l'article 18, un règlement municipal (MRC) et ainsi, rendre admissible à la perception des amendes auprès du Bureau des infractions.

Option 3 – Réglementer la réalisation des travaux par l'obtention d'un permis

Selon la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités ont compétence en matière d'environnement. La MRC pourrait se servir de cet article pour préparer un règlement modèle à proposer aux municipalités intéressées. Celles-ci exigeraient qu'un permis soit nécessaire pour effectuer des travaux de drainage agricole. Le demandeur devrait fournir les propriétés visées, type de drainage et superficie drainée. Il y aurait une amende pour les gens qui ne prennent pas de permis. Étant donné que c'est un règlement municipal, la municipalité locale pourrait récupérer les amendes, via la Ville de Ville-Marie. Dans le même règlement, la municipalité locale pourrait inclure les pouvoirs prévus à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui permettent d'engager quelqu'un pour aller sur le terrain et collecter les renseignements (ces frais pouvant être ajoutés sur le compte de taxes de l'agriculteur). Ce pouvoir de l'article 95, la MRC ne l'a pas, c'est seulement la municipalité locale qui peut charger ces frais à l'agriculteur.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ De recommander au conseil des maires, de retenir les options suivantes :

- 1) Procéder à l'envoi de formulaires auprès des producteurs ayant bénéficié du Programme de drainage pour l'obtention des superficies drainées, selon l'option 2 et d'imposer des amendes à défaut de ne pas produire cette déclaration.
- 2) Réglementer la réalisation des travaux de drainage par l'obtention d'un permis (option 3).

//

Le 1^{er} novembre 2013, le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Gilles Chapadeau, au nom du vice-premier ministre, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue, M. François Gendron, est heureux d'annoncer un soutien financier de 997 000 \$ à 49 entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue.

Pour le Témiscamingue, 34 entreprises ont bénéficié du programme pour une aide financière totalisant 767 953,47 \$. Cette aide consentie représente 77 % de l'enveloppe régionale.

12-13-588A

Rapport annuel 2013 concernant les congés de maladie et les vacances du personnel de la MRCT.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2013 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 50%	Montant brut
Alain Coté	80	20	60	30	595,50 \$
Annie Roy	70	70	0	0	0,00 \$
Caroline Gauthier	65	15,75	49,25	24,625	548,15 \$
Christelle Rivest	28	0	28	14	296,94 \$
Christian Bourgault	6	0	6	3	48,78 \$
Claude Lemieux	40	0	40	20	329,60 \$
Daniel Bolduc	80	40	40	20	320,00 \$
Daniel Dufault	70	0	70	35	1 059,45 \$
Éric Bellehumeur	56	0	56	28	520,24 \$
Francine Aubut	70	27	43	21,5	406,14 \$
François Gingras	70	0	70	35	740,25 \$
Guillaume Beaulieu	70	0	70	35	779,10 \$
Jean-Guy Duguay	18,5	0	18,5	9,25	174,36 \$
Katy Pellerin	70	0	70	35	959,70 \$
Louis Pleau	80	10	70	35	694,75 \$
Lyne Gironne	70	0	70	35	1 152,90 \$
Maxime Prud'homme	80	40	40	20	345,00 \$
Michaël Gaudet	80	8	72	36	900,00 \$
Monia Jacques	46	0	46	23	537,74 \$
Mylène Grenier	7,7	7,7	0	0	0,00 \$
Olivier Ballard-Laliberté	70	70	0	0	0,00 \$
Richard Pétrin	80	8	72	36	791,03 \$
Sylvain Caron	80	0	80	40	794,00 \$
Syndia Bélanger	7	7	0	0	0,00 \$
Tomy Boucher	70	21	49	24,5	710,75 \$
Véronic Beaulé	70	38	32	16	374,08 \$
Zoubir Aidel	70	40	30	15	295,80 \$
TOTAL	1 604,2	422,45	1 181,75	590,875	13 374,26 \$

N.B. : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2013.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2013. Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2013.



Vacances	Heures allouées	Absences	Solde
Alain Côté	120	120	0
Annie Roy	70	70	0
Caroline Gauthier	70	70	0
Carolle Tremblay	70	70	0
Christelle Rivest ⁽¹⁾	96	70	26
Daniel Bolduc	72	72	0
Daniel Dufault	140	140	0
Denis Clermont	175	175	0
Francine Aubut	140	140	0
François Gingras	63	63	0
Guillaume Beaulieu	14	14	0
Jean-Guy Duguay	120	120	0
Katy Pellerin	140	140	0
Louis Pleau	80	80	0
Lyne Gironne	140	140	0
Maxime Prud'homme	80	80	0
Michaël Gaudet	80	80	0
Monia Jacques	70	70	0
Olivier Ballard Laliberté	14	14	0
Richard Pétrin	120	120	0
Simon King	80	80	0
Steven Reichenbach	120	120	0
Sylvain Caron	120	120	0
Tomy Boucher	105	105	0
Véronic Beaulé	105	105	0
Zoubir Aidel	28	28	0
Alex Tremblay ⁽²⁾	61,25	56	5,25
Audrey Gauthier ⁽²⁾	8,75	0	8,75
Manon Gauthier ⁽²⁾	105	0	105
Total	2 607	2 462	145

⁽¹⁾ Reporté en 2014 – Congé de maternité

⁽²⁾ Politique de Québec en Forme

12-13-589A

Distribution aux employés du bonus d'assurance-emploi pour l'année 2013.

Mise en situation

Le Programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs qui offrent à leurs employés (employées) un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit. La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit pour l'année 2013 :

Employé	Assurance-emploi	Assurance-emploi employeur (1,157)	Bonus (1,4-1,157 = 0,243)	5/12
Alain Coté	529,34 \$	612,45 \$	128,63 \$	53,60 \$
Alex Tremblay	433,12 \$	501,12 \$	105,25 \$	43,85 \$
Annie Roy	628,56 \$	727,24 \$	152,74 \$	63,64 \$
Arnaud Warolin	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Audrey Gauthier	155,54 \$	179,96 \$	37,80 \$	15,75 \$
Caroline Gauthier	582,72 \$	674,21 \$	141,60 \$	59,00 \$
Carolle Tremblay	353,47 \$	408,96 \$	85,89 \$	35,79 \$
Christelle Rivest	181,70 \$	210,23 \$	44,15 \$	18,40 \$
Claude Lemieux	100,20 \$	115,93 \$	24,35 \$	10,15 \$
Daniel Bolduc	478,56 \$	553,69 \$	116,29 \$	48,45 \$
Daniel Dufault	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Denis Clermont	136,11 \$	157,48 \$	33,07 \$	13,78 \$
Éric Bellehumeur	203,31 \$	235,23 \$	49,40 \$	20,59 \$
Francine Aubut	480,60 \$	556,05 \$	116,79 \$	48,66 \$
François Gingras	553,68 \$	640,61 \$	134,54 \$	56,06 \$
Guillaume Beaulieu	402,56 \$	465,76 \$	97,82 \$	40,76 \$
Jean-Guy Duguay	192,34 \$	222,54 \$	46,74 \$	19,47 \$
Jean-Pierre Bernard	160,69 \$	185,92 \$	39,05 \$	16,27 \$
Katy Pellerin	719,04 \$	831,93 \$	174,73 \$	72,80 \$
Louis Pleau	570,81 \$	660,43 \$	138,71 \$	57,79 \$
Lyne Gironne	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Maxime Prud'homme	490,35 \$	567,33 \$	119,16 \$	49,65 \$
Manon Gauthier	251,59 \$	291,09 \$	61,14 \$	25,47 \$
Michaël Gaudet	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Monia Jacques	515,10 \$	595,97 \$	125,17 \$	52,15 \$
Olivier Ballard	400,41 \$	463,27 \$	97,30 \$	40,54 \$
Richard Pétrin	523,44 \$	605,62 \$	127,20 \$	53,00 \$
Simon King	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Steven Reichenbach	427,11 \$	494,17 \$	103,79 \$	43,24 \$
Sylvain Caron	690,52 \$	798,93 \$	167,80 \$	69,92 \$
Tomy Boucher	720,48 \$	833,60 \$	175,08 \$	72,95 \$
Véronic Beaulé	556,02 \$	643,32 \$	135,11 \$	56,30 \$
Zouber Aidel	440,58 \$	509,75 \$	107,06 \$	44,61 \$
TOTAL	15 480,35 \$	17 910,76 \$	3 761,73 \$	1 567,39 \$

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2013.

12-13-590A

Renouvellement pour l'année 2014 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Carmen Rivard et résolu unanimement

❖ D'autoriser pour l'année 2014 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRCT procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

Embauche de M. Yves Grafteaux, en remplacement du congé de maternité d'une agente de développement.

12-13-591A

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Yves Grafteaux, à titre d'agent de développement :
 - Salaire : 22,66 \$ / heure – 41 241,20 \$ / année
 - Entrée en fonction : 8 janvier 2014

M. Grafteaux est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. Son contrat de travail est d'une durée d'un an (remplacement d'un congé de maternité).

12-13-592A

Embauche de M^{me} Syndia Bélanger, en remplacement du congé de maternité de l'agente de soutien au service d'évaluation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M^{me} Syndia Bélanger, à titre d'agente de soutien au service d'évaluation :
 - Salaire : 20,91 \$ / heure – 38 056,20 \$ / année
 - Entrée en fonction : 20 novembre 2013

M^{me} Bélanger est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. Son contrat de travail est d'une durée d'un an (remplacement d'un congé de maternité).

12-13-593A

Changement de normes sur le paiement de transfert.

Attendu qu'une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2012, soit à compter de 2013 pour les municipalités et autres organismes municipaux;

Attendu qu'en vertu de cette norme révisée, un paiement de transfert est autorisé du point de vue du bénéficiaire lorsque le processus d'autorisation du gouvernement cédant est complété;

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la MRC de Témiscamingue pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir » dans le futur, nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

12-13-594A Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

12-13-595A Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 octobre 2013 au 15 novembre 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	6 677,85 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	4 722,95 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	3 915,63 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 471,90 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 306,84 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	3 339,24 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	81 392,75 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 276,37 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1301254	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	DIESEL SEPT. 2013	1 311,09 \$
C1301291	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT	VÉRIFICATION CAMION # 1	127,00 \$
C1301305	AGRITIBI R.H. INC.	ENT. PELLE ÉCOCENTRE	322,21 \$
C1301306	ARBRONORD INC.	PIÈCES CAMION #4	76,03 \$
C1301311	CAMIONS ROUANDA INC.	PIÈCES CAMION #1	927,79 \$
C1301316	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	RÉPARER PIÈCES PRESSE	2 393,21 \$
C1301318	DÉPANNÉUR BÉCO	DIESEL OCTOBRE 2013	2 815,09 \$
C1301319	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	DIESEL OCT. 2013	2 285,89 \$
C1301323	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL OCT. 2013	215,00 \$
C1301324	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL OCTOBRE 2013	717,54 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1301325	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL + GAZ OCT. 2013	314,00 \$
C1301332	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	PIÈCES - PRESSE	10,84 \$
C1301337	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL OCTOBRE 2013	2 414,57 \$
C1301342	MAGASIN HEIN INC.	Chèque annulé : C1301342	0,00 \$
C1301343	MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.	PNEUS CAMION #2	5 224,09 \$
C1301346	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES CAMIONS	371,64 \$
C1301347	PÉTROLES TÉMIS	HUILE CAMIONS	4 299,33 \$
C1301349	SANIQUIP INC.	PIÈCES CAMIONS	1 547,86 \$
C1301353	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL OCTOBRE 2013	430,95 \$
C1301354	TEMLAC LTÉE	PIÈCES BOBCAT	208,25 \$
C1301360	MAGASIN HEIN INC.	DIESEL OCTOBRE CAMION #3	221,03 \$
C1301365	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	VÉRIFIER + PIÈCES CAMIONS	9 268,21 \$
C1301368	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL OCTOBRE 2013	1 961,44 \$
C1301377	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL OCTOBRE 2013	3 958,90 \$
C1301382	SANIQUIP INC.	PIÈCES CAMION #1	1 603,90 \$
C1301383	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL OCTOBRE 2013	4 341,75 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1301252	BOLDUC DANIEL	DÉPL. 31-07 ET 07-08 2013	48,87 \$
C1301256	LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP INC.	FONDS PROJET CAMIONS	267 895,55 \$
C1301287	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-09-2013 (634-2233)	2 819,03 \$
C1301293	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊT ÉCOCENTRE, CAMIONS	6 878,68 \$
C1301304	9005-3703 QUÉBEC INC	TRANSPORT RÉCUP. OCT. 2013	8 738,10 \$
C1301308	BIONEST	ENTRETIEN 03-10-2013	112,27 \$
C1301314	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE NOV. 2013	91,93 \$
C1301317	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	DIVERS CENTRE DE TRI, ÉCOCENTRE	1 657,94 \$
C1301331	HOME HARDWARE	ARTICLE NETTOYAGE - ÉCOCENTRE	17,75 \$
C1301336	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX	3 119,27 \$
C1301355	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS	9 790,44 \$
C1301369	GARAGE YVON AUDET	ACHAT GRAVIER	571,84 \$
C1301372	JM ROBERT	LEVÉE GUÉRIN, LATULIPE, FUG.	2 385,73 \$
C1301374	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD 31-10-2013	622,81 \$
C1301375	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	LAMPE FLUORESCENTE ÉCOCENTRE	353,72 \$
C1301384	T.S.C. INC.	SALOPETTE + BOTTE E.B.	620,69 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			
C1301320	ENTREPRISES W. SIRARD INC.	ASPHALTAGE	17 706,15 \$
C1301329	GROUPE COMMERCIAL PAUL LAROUCHE INC.	MEMBRANE POUR COMPOST	1 187,46 \$
C1301379	NORMEX	ÉTUDE VALORISATION MAT. RÉS.	40 469,44 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1301262	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 16-10-2013	39,78 \$
C1301301	ÉDUCEOEUR	CONFÉRENCE - AE	344,93 \$
C1301361	ADN ORGANISATIONS INC.	PROJET GÉNÉRATION PLUS - AE	3 498,51 \$
QC EN FORME			
C1301295	GINGRAS MARJORYE	ATELIER QEF	1 301,24 \$
C1301345	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	PROJET TECH. EN LOISIR - QEF	13 920,00 \$
C1301370	GINGRAS MARJORYE	ATELIER QC EN FORME	765,34 \$
COMITÉ AGRICOLE			
COMMISSION CULTURELLE			
C1301292	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	FOUIN'ARTS FONDS CULT.	451,00 \$
C1301312	CENTRE DES FEMMES DU TÉMISCAMINGUE	FONDS COMM. CULTURELLE	833,57 \$
C1301376	LES PROMOTEURS D'ANGLIERS	JOUR ANTAN CHANTIER GÉDÉON	650,00 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1301330	HALLÉ ROBERT & CYR LILIANE	SUBV. PRU	9 000,00 \$
C1301338	LAVICTOIRE LOUISE	SUBV. RÉNOVILLAGE	1 262,42 \$
C1301344	MOUSSEAU CATHERINE & LAVOIE DANIEL	SUBV. RÉNOVILLAGE	3 941,00 \$
C1301351	SIRARD RUTH	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1301378	MOREAULT HUGUETTE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1301250	ANNIE ROY	REMB. PETITE CAISSE	89,75 \$
C1301251	BEAULIEU GUILLAUME	DÉPL. AOÛT 2013	1 246,20 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1301253	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES SEPTEMBRE 2013	15 745,38 \$
C1301255	JACQUES MONIA	ACHAT ENGRAIS PLANTE BUREAU	22,96 \$
C1301257	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	FOURNITURES ÉLECTIONS	3 807,74 \$
C1301258	MINISTRE DES FINANCES	2E VERSEMENT - SQ	25 822,00 \$
C1301259	PUBLICATIONS CCH LTÉE	DROIT MUNICIPAL MAJ 24	348,60 \$
C1301260	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	AVIS SEC. DIR. & ING. FORESTIER	137,97 \$
C1301261	TRADUCTIONS L&L TRANSLATIONS	TRADUCTION PARC OPÉMICAN	64,27 \$
C1301263	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE OCTOBRE 2013	392,02 \$
C1301264	REVENU QUÉBEC	DAS PROV./ AU 15 OCT. 2013	15 120,30 \$
C1301265	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-09-2013 (139-6556)	867,48 \$
C1301288	ASSOCIATION FORESTIÈRE	INSCRIPTION COLLOQUE AFAT	201,21 \$
C1301289	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 15-09 AU 30-10-2013	241,16 \$
C1301290	CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	SERV. JURIDIQUE APPEL OFFRE	982,09 \$
C1301294	GAUTHIER JEAN-YVES	DÉPLACEMENT ÉLECTION	199,23 \$
C1301296	KRUGER CAROL	TOILE-CARTE SOUHAIT	400,00 \$
C1301297	MINISTRE DES FINANCES	AVIS COURS D'EAU ALLARD	59,80 \$
C1301298	MORIN SERVICES	TRADUCTION OPÉMICAN	108,53 \$
C1301299	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	ERREUR SIPC#4483-59-7034	1 604,00 \$
C1301300	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIE AOUT-OCT.	1 456,71 \$
C1301302	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU QUÉBEC	DAS FÉDÉRALES OCTOBRE 2013	18 313,53 \$
C1301303	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 OCT. 2013	29 474,24 \$
C1301307	AVISO GROUPE CONSEIL	DEMANDE DE RÉVISION-PARMALAT	1 319,34 \$
C1301309	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 6-11-2013	91,98 \$
C1301310	C.R.E.A.T.	ADHÉSION 2013-2014	100,00 \$
C1301313	CKVM	CHRONIQUE PARLONS TÉMIS	544,35 \$
C1301315	CONSEIL DE LA CULTURE	FORMATION 12 NOV. 2013	75,00 \$
C1301321	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	236,00 \$
C1301322	G.I.R.A.T.	COÛT ANNUEL RISQ + GIRAT	11 231,90 \$
C1301326	GAUTHIER CAROLINE	DÉPL. ÉLECTIONS	70,94 \$
C1301327	GIRONNE LYNE	DÉPL. 22-10 AU 06-11-2013	873,35 \$
C1301328	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS CAMIONS, EMPLOYÉS	1 742,83 \$
C1301333	J. DROLET ET FILS LTÉE	TRAVAUX FAÇADE	262,11 \$
C1301334	JOURNAL LE CONTACT	PUB. ÉLECTIONS	408,17 \$
C1301335	LA COOP VAL-NORD	SÈL & CALCIUM, POUBELLE ÉCOCENTRE	17 553,62 \$
C1301339	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	3E VERSEMENT 2013	38 000,00 \$
C1301340	LE REFLET	PUB. LOGEMENT SOCIAL	4 071,26 \$
C1301341	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN NOV. 2013	3 731,31 \$
C1301348	ROCT	FORUM 5-6 DÉC. 2013	100,00 \$
C1301350	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES BUREAU	4 710,44 \$
C1301352	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT NOV. 2013	1 771,85 \$
C1301356	TRUDEL SUSIE	DÉPLACEMENTS 2013	1 733,22 \$
C1301357	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI AMÉN. URBANISME MAJ32	116,45 \$
C1301358	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ 25-07 AU 23-10	4 242,15 \$
C1301359	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-10-2013 (629-2829)	1 389,84 \$
C1301362	ARKYS WEB SOFTWARE INC.	HÉBERGEMENT NOV-AVRIL 2014	241,45 \$
C1301363	CHAIRE DESJARDINS	INSCRIPTION FORUM RÉGIONAL GB	30,00 \$
C1301364	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	REPRÉSENTATION	15,00 \$
C1301366	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES OCTOBRE 2013	16 339,04 \$
C1301367	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	TRANSFERT CSLT #9374-82-0050	23,74 \$
C1301371	IMPRIMACTION	ÉLECTIONS, LIVRES DES PATRIMOINES	1 632,63 \$
C1301373	JOURNAL LE CONTACT	OFFRE EMPLOI AGENT SOUTIEN	195,46 \$
C1301380	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHAT OCTOBRE 2013	274,06 \$
C1301381	ROCT	AIDE FORUM SOCIOCOMMUNAUTAIRE	500,00 \$
C1301385	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	AVIS AGENT DÉV. & ÉVALUATION	137,98 \$
C1301386	TVCTK	PUBLICITÉ ANNUEL TNO	50,00 \$
C1301387	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. DU 28-06 AU 23-08-2013	443,08 \$
C1301388	ÉDITIONS PETITE MINE	LIVRES POMPIERS	436,80 \$
C1301389	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES NOVEMBRE 2013	392,70 \$
C1301390	REVENU QUÉBEC	DAS PROV 1 AU 15 NOVEMBRE 2013	13 286,01 \$
C1301391	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 31-10-2013	163,81 \$
	TOTAL		713 706,11 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 11 décembre 2013.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

12-13-596A

Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue / Route verte – Entretien 2013.

Le comité administratif demande le dépôt du rapport d'activités avant de procéder à la demande de versement auprès du ministère des Transports.

12-13-597A

Programme Emploi d'été Canada 2014.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation de deux projets pour la MRC de Témiscamingue auprès du programme d'Emploi d'été Canada pour l'année 2014, comme suit :

Titre du poste	Agent(e) de soutien au coordonnateur incendie-TPI	Chargé(e) de projet pour le Programme Climat municipalités
Principales tâches à réaliser par l'étudiant.	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder aux essais des pressions et débits des poteaux d'incendie de 13 municipalités; - Compiler les données recueillies et en faire rapport au coordonnateur incendie-TPI; - Soutenir le coordonnateur incendie-TPI dans la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie (cueillette et compilation de données). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des gaz à effet de serre (GES) suite à une compilation de donnée déjà réalisée; - Élaborer un plan d'action visant la réduction des GES.
Total des salaires et des charges salariales (\$)	3 964,80 \$	4 956,00 \$
Montant subventionné (\$)	1 421,00 \$	1 776,25 \$
Montant absorbé par la MRCT (\$)	2 543,80 \$	3 179,75 \$

12-13-598A

Cours d'eau verbalisés.

Un état de situation est présenté concernant les travaux réalisés au cours de l'automne dans le cours d'eau Allard à Fugèreville et le ruisseau Dumais à Lorrainville.

Maintes difficultés furent rencontrées dans l'exécution de ces mandats, en raison notamment de la nature des travaux à réaliser, du manque d'expérience reliée à ce type de demandes, des informations fournies par le ministère de la Faune, particulièrement au niveau de l'installation des ponceaux, et de la disponibilité de l'entrepreneur choisi.

Pour remédier aux problématiques rencontrées cette année, un processus de gestion des travaux dans les cours d'eau verbalisés sera élaboré et présenté lors de la rencontre semi-annuelle des directeurs généraux au printemps prochain, et sur demande, au conseil des maires.

Ce processus assurera un suivi plus rigoureux au niveau de la nature et de l'exécution des travaux. De même, une garantie de travail sera demandée au contracteur afin d'assurer une qualité des travaux réalisés.

12-13-599A **Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

12-13-600A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 18 décembre 2013
- Comité administratif : 8 janvier 2014

Il est 15 h 45.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.